

WORKSHOP

« PRATIQUES ET DEFIS DE L'ENTREPRISE SOCIALE ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »

26-27 septembre 2012

Université Paris Diderot-Paris 7
(sites Halle aux Farines PRG et Montréal UFR GHSS)

Comité d'organisation : Petia Koleva, Thomas Lamarche et
Yorgos Rizopoulos (LADYSS), Liliane Pérez (ICT)

Entrée libre

Contact : petia.koleva@univ-paris-diderot.fr



PROGRAMME DU WORKSHOP

26 septembre matin : amphi 6C, bâtiment HALLE AUX FARINES (2^{ème} étage)

8h30-9h : Accueil des participants

9h : Ouverture du workshop (P. Koleva, Ladyss et L. Pérez, ICT)

Entreprise sociale et capitalisme : éclairages historiques

9h15-10h45 : S1. A l'heure du capitalisme marchand :

Présidente de séance : Liliane Crips, ICT - Discutante : Marie-Louise Pelus-Kaplan, ICT

- Koji Yamamoto, ICT : "Projecting": early English capitalism as social enterprise
- Tijn Vanneste, ICT : Sociabilité et solidarités dans l'industrie mondiale du diamant au XVII^e siècle

11h-12h30 : S2. Réseaux et identités :

Présidente de séance : Liliane Pérez, ICT - Discutant : Michel Prum, ICT

- Anna Pellegrino, Université de Padoue, Italie : Réseaux associatifs, solidarité sociale et identité nationale lors de l'unification de l'Italie
- Manuel Viera, Universidad Complutense de Madrid, Espagne : Art, spectacle et invention dans les Expositions Universelles du XIX^e siècle

26 septembre après-midi : amphi 46, bâtiment MONTREAL (rez-de-dalle)

14h30-16h : S3. L'économie sociale et solidaire face à la crise du capitalisme :

Présidente de séance : Marie-José Voisin, Paris 7 et Andeva - Discutant : Thomas Lamarche, Ladyss

- Jean-François Draperi, CNAM et Recma : Pour une critique du capitalisme du point de vue de l'économie sociale et solidaire
- David Hiez, Université du Luxembourg : Le cadre juridique de l'entreprise non capitaliste : clef de distinction de l'entreprise sociale et de l'entreprise d'économie sociale et solidaire ?

16h15-17h45 : S4. L'économie sociale et solidaire face à la crise du salariat :

Présidente de séance : Marie Bouchard, UQAM - Discutant : Christian du Tertre, Ladyss

- Catherine Bodet et Noémie De Grenier, Coopaname : Coopératives d'Activité et d'Emploi : des éléments de recomposition du rapport salarial ?
- Delphine Vallade, Université Montpellier 3: Essai de caractérisation du rapport social de travail dans les Coopératives d'Activité et d'Emploi : un cadre d'analyse régulationniste

27 septembre matin : amphi 46, bâtiment MONTREAL (rez-de-dalle)

9h-10h30 : S5. L'économie sociale et solidaire, entre principes démocratiques et contraintes organisationnelles :

Présidente de séance : Petia Koleva, Ladyss-Discutant : Yorgos Rizopoulos, Ladyss

- Jean-Pierre Girard et Xing Su, Université d'Amiens : Le rapport social "patrimoniste" constitutif de l'économie solidaire
- Nadine Richez-Battesti, Université Aix-Marseille : L'entreprise sociale au péril de la démocratie réelle ?

10h45-12h15 : S6. L'économie sociale et solidaire comme vecteur d'innovation sociale :

Président de séance : Bernard Chavance, Ladyss - Discutant : Eric Magnin, Ladyss

- Marie Bouchard, UQAM : L'innovation sociale comme clé de lecture de l'économie sociale et solidaire
- Amélie Artis (IEP de Grenoble) : La finance solidaire comme régulateur social des activités financières dans les mutations institutionnelles en France du XIXe siècle à nos jours

27 septembre après-midi : amphi 46, bâtiment MONTREAL (rez-de-dalle)

14h15-16h30 L'entreprise sociale et solidaire dans le contexte de crise : de la théorie à la pratique, table-ronde avec la participation de Konstantinos Lambropoulos (responsable scientifique de la confédération syndicale grecque GSEE), Gianna Karadinaki (membre du comité exécutif de la confédération syndicale grecque GSEE), Rachid Cherfaoui (président de l'association J-B. Godin), Jean-Pierre Aubert (délégué à l'évolution des métiers et de l'emploi à la SNCF), Patrick Fridenson (EHESS) et Christian du Tertre (Ladyss).

16h30 Clôture du workshop

RESUMES DES COMMUNICATIONS

"PROJECTING": EARLY ENGLISH CAPITALISM AS SOCIAL ENTERPRISE

Koji YAMAMOTO

Policymakers speak of social entrepreneurship as a catalyst for change; public media and NGOs highlight business ethics as vital for protecting stakeholders. Yet the underlying theory of corporate social responsibility (CSR) often lacks robust historical perspectives. This paper contributes to this larger task by developing a fresh interdisciplinary analysis of the entrepreneurs, whom early modern English men and women often called 'projectors'. Coming across different social and religious groups, they promoted innovative economic and fiscal 'projects'. The two centuries following 1550 indeed saw a dramatic increase in the number of economic innovations and improvements in comparison to the preceding 200 years. By 1750, rivers had been made more navigable, more patents granted to promote technology transfer, new urban and rural industries set up, and numerous innovations and improvements were enhancing productivity in sectors such as textiles, agriculture, and mining. The business of 'projecting' was central to this piecemeal, yet decisive, 'transition to capitalism'.

Projects were riddled with problems, however. Under Elizabeth I and the early Stuarts, many spurious schemes emerged under the colour of serving the commonwealth, such as procuring royal privileges to monopolise whole industries or pressing for controversial 'improvements' of forests, rivers or fenland. While promising revenues to the Crown, they threatened to disrupt the local economy by imposing fines and confiscation. Economic projects were therefore prone to perversion, not only by the self-interest of entrepreneurs, but also by the financial necessities of ambitious monarchs. At stake was not just the ancient problem of morality in the market but people's rights and liberty as well as social and political stability.

The paper begins by showing that the negative image of the 'projector', who allegedly pursued private interests by pretending to serve the public, captured precisely these problems. Literary studies on Jonson, Brome, Defoe and Swift have demonstrated the persistence of this image. Yet they have not considered how negative representations influenced practice (Knight, Barton, Sanders, Butler, Novak, Schaffer, Rogers). Historical studies have examined economic initiatives deemed as 'projects' at the time, but have underplayed the relevance of negative stereotypes (Thirsk, Harkness, Cramsie, Webster, Jacob&Stewart).

This paper suggests that the practices and public understanding of economic projects were closely intertwined. After outlining the emergence of the negative image in the early seventeenth century, the paper examines how subsequent generations of entrepreneurs responded to their bad image. Richly documented episodes from the Hartlib circle and various entrepreneurs operated in and around the Royal Society will be used to suggest that, as these promoters sought to win trust of their potential backers, they started opting out of rent-seeking monopolies even in the absence of well-contrived commercial regulations.

The conclusion will explore wider implications. There was then, as now, anxieties about the public responsibilities of seemingly private businesses. By voicing concerns and criticisms, the public sphere did – as they are expected to today – help reorient the practices and preferences of entrepreneurs and statesmen. By combining business history case studies, literary analysis of stereotypes, and the history of science approach to trust, therefore, we can start exploring how the tortuous pursuit of innovation

amidst public criticism collectively pushed early capitalism away from predatory projects and monopolies under the early Stuart monarchs. Were social enterprise and corporate responsibility not rooted in practices of large-scale businesses and their discursive settings at least since the seventeenth century? Were they not essential, yet underexplored, ingredients of Western capitalism?

SOCIABILITÉ ET SOLIDARITÉS DANS L'INDUSTRIE MONDIALE DU DIAMANT AU XVII-XVIII SIÈCLE

TIJL VANNESTE

Le secteur de l'industrie diamantifère a historiquement connu une grande participation de 'outsiders', comme les esclaves africaines qui travaillaient dans les mines de diamants au Brésil, les marchands appartenant aux diasporas arménienne et juive et des tailleurs européens qui travaillaient aux cours des moghols aux Indes.

La première question qui nous intéresse est comment ces étrangers s'adaptaient aux multiples nouveaux environnements, par leurs activités dans le secteur diamantifère. Cette question est particulièrement pertinente car beaucoup de ces étrangers venaient de contextes difficiles et cherchaient à améliorer leur vie. Même si les trajectoires à succès restent plutôt des exceptions, les histoires d'esclaves qui réussissaient à passer en contrebande des diamants et échapper pour vivre en liberté ou de marchands juifs qui venaient d'une diaspora fortement persécutée pour s'intégrer dans l'élite d'une société hôte, dans laquelle ils ne possédaient pas les mêmes droits que les autres citoyens, sont importantes pour comprendre comment un commerce interculturel et mondial peut contribuer à une forme d'émancipation sociale de différents groupes. Cette émancipation recouvre deux formes. La première renvoie à la sociabilité au quotidien, favorisant l'insertion de différents groupes dans la vie publique et privée d'une société, et qui se situait dans le domaine des interactions multiples entre personnes d'origine différente tant dans la sphère professionnelle (commerce et production des diamants) que dans celle des loisirs, privilège des élites auxquelles beaucoup de marchands de pierres précieuses souhaitaient appartenir. La forme d'émancipation légale, quant à elle, suivait plus tard. C'est ainsi que l'émancipation légale des juifs en Europe, qui rendait ces derniers citoyens comme les autres, était un processus du dix-neuvième siècle, période où une forme d'émancipation sociale (limitée mais pas moins réelle) existait déjà auparavant. La solidarité est une conséquence intéressante de l'émancipation sociale croissante des membres des diasporas. Des marchands qui réussissaient dans les affaires commençaient à prendre soin des membres moins fortunés de la diaspora, pour des motifs différents.

La deuxième question étudiée est liée moins à l'insertion sociale et à la sociabilité et plus à l'interaction professionnelle. Que peut-on dire des relations commerciales entre marchands, tailleurs et mineurs de diamants qui non seulement venaient d'une culture, religion ou nationalité différentes, mais qui étaient aussi en compétition les uns avec les autres ? En utilisant différents exemples de l'industrie diamantifère mondiale, cette présentation aborde ces deux questions pour montrer que le secteur diamantifère était un de ceux dont les acteurs ont réussi, dans le temps pré-moderne, à construire une importante sociabilité interculturelle.

RÉSEAUX ASSOCIATIFS, SOLIDARITÉ SOCIALE ET IDENTITÉ NATIONALE LORS DE L'UNIFICATION DE L'ITALIE

ANNA PELLEGRINO

En Italie, la structure industrielle est caractérisée par la diffusion des petites entreprises, souvent regroupées en «districts» homogènes. Pour expliquer la genèse historique d'une telle texture productive on a souligné parfois l'importance du préexistant tissu proto-industriel, on a analysé autrefois la formation de l'entreprise à partir de certains types de rapports agraires, comme le métayage, qui habitait à une autonomie sur le plan productif et commercial; on s'est appuyé enfin sur les caractères géomorphologiques des districts et sur l'importance et la vitalité des petits centres urbains dans le soutien de telles implantations.

Mon intervention est centrée sur un autre facteur potentiel qui facilite le développement de ce procès, c'est-à-dire le rôle de l'associationnisme. J'ai choisi de focaliser l'analyse sur un cas d'étude et sur un moment spécifique de l'histoire italienne. Le cas d'étude concerne l'artisanat, en particulier la constitution, dans les années 60 du XIX siècle, d'une "Fraternité Artisane d'Italie". La figure sociale de l'artisan représente la tradition productive préexistante ; elle renferme à son intérieur soit la composante du travail exécutif, soit la fonction commerciale et d'entreprise, éléments que par la suite, même en se spécialisant, resteront coprésents dans le tissu de la petite entreprise à l'intérieur des districts.

Le moment est celui de l'unification nationale, lorsque se réalise en Italie un marché national qui brise les équilibres économiques consolidés des anciens Etats italiens. Les artisans se voient ainsi attribuer les pleins droits civils et politiques, ce qui alimente chez eux une tension éthique forte qui tend à exalter le rôle social du travail et de l'entreprise artisanale pour le « bien » de la nation. Cela permet de concilier stratégies individuelles et stratégies collectives d'ascension sociale, dans un cadre où les valeurs nationales et la référence à la "patrie" italienne devenaient fondamentales.

La Fraternité Artisane d'Italie était à son époque la plus importante association « ouvrière » italienne. Née à Florence en 1861, au moment même de l'unification nationale, elle devait, selon les propos de ses promoteurs, s'étendre à toute l'Italie et unifier, comme le disait Giuseppe Mazzini, « toute la classe ouvrière d'un bout à l'autre de l'Italie ».

Pourtant, cette société est importante non seulement pour le poids politique qui lui est reconnu par les études sur les origines du mouvement ouvrier italien. À travers la Fraternité Artisane il est plutôt possible d'étudier les modalités par lesquelles, au moment clef de l'unification de l'Italie et, après, pendant la période de l'industrialisation, le tissu artisan productif cherchait à résister aux logiques du capitalisme industriel et de la production sérielle, et se transformait en innovant et en se développant vers une petite industrie compétitive.

Dans le cas de la Fraternité Artisane il est particulièrement intéressant d'étudier :

- le rapport particulier avec le contexte local, caractérisé par des phénomènes du type « usine collective », qui manifestaient une réaction active au processus d'industrialisation ;
- l'importance des relations familiales, de groupe et de voisinage qui rendait possibles des formes d'adaptation et de flexibilité ;
- l'extrême diversification des positions professionnelles à l'intérieur de l'association elle-même, qui met en évidence les relations intersectorielles dans leurs évolutions.

- les nombreux services de caractère collectif que la Fraternité Artisanne offrait à ses adhérents pour faciliter l'accès au crédit, le commerce et l'accès à l'innovation technologique dans le domaine des outils du travail.

- les activités très vastes et diversifiées que l'association déroulait soit sur le terrain de la représentation des intérêts, soit sur le plan, plus général, des activités culturelles et de la formation professionnelle. Sur ce terrain, en particulier, elle affirmait comme objectif et "bien commun" à promouvoir, avant tout l'instruction et la culture des associés, envisagées comme fondement de l'avancement social des travailleurs et comme bien collectif et distinctif de la nouvelle "patrie" nationale.

ART, SPECTACLE ET INVENTION DANS LES EXPOSITIONS UNIVERSELLES DU XIXE SIÈCLE : MISE EN SCÈNE ET IDENTITÉ NATIONALE DE L'ENTREPRISE ESPAGNOLE

MANUEL VIERA

L'entreprise occidentale a trouvé dans les Expositions Universelles du XIXe siècle l'un de ses plus importants lieux de représentation sociétal. À l'esprit des traditionnelles foires commerciales, qui ont été pendant les siècles un moyen d'exposition de produits et communication des marchands avec la société, il faut désormais ajouter le désir manifeste de relever publiquement le progrès dans l'époque de la Révolution Industrielle. L'enthousiasme des héritiers de Saint-Simon auprès de l'invention et le développement technique, le positivisme industriel et l'esprit pacifiste qui poursuit le libre-échange (curieusement dans un moment de pleine expansion coloniale) aboutissent dans la nouvelle formule des Expositions, d'abord nationales, ensuite universelles, du XIXe siècle. En atteignant cette dimension internationale, le rôle sociétal de l'entreprise y devient donc fondamental parce que sa présence non seulement détermine son propre prestige mais aussi c'est une question d'honneur nationale. Le numéro des exposants, la qualité de leurs produits, la nouveauté de leurs techniques, l'application d'innovations technologiques, sont de facteurs pris en considération à l'heure de juger la puissance économique, politique et culturelle de chaque nation représentée.

Dans ce contexte, quelles sont les ressources particulières des entrepreneurs pour attirer l'attention du public ? Comment réussir à se positionner en face de la compétence ? De quelle façon contribuer à la supériorité nationale ? Évidemment, la qualité de leurs marchandises en est un aspect de première relevance. En plus, les chroniqueurs racontent comment les produits les plus luxueux ou au caractère exotique vont être très sollicités par les visiteurs des expositions. D'autre côté, la contemplation des machines en fonctionnement est un spectacle qui va frapper l'imagination d'un public qui rêve les inventions des romans de Jules Verne ou Albert Robida. Cependant, au-delà des artefacts et procédures exposés, c'est aussi une question de savoir-faire à l'égard de la décoration des espaces de présentation. Les formes artistiques des styles au goût de l'époque inspirent les dessinateurs des kiosques et pavillons des exposants et, souvent, les ornements et éléments décoratifs constituent des programmes iconographiques qui reflètent des significats plus profonds que le simple choix formel d'un langage artistique. Depuis l'entrepreneur au Commissaire général d'une section, la décision de la représentation spatiale est un des clous de la propre exposition. L'importance de l'esthétique dans cette relation Art-Identité se dégage même de l'inclusion des chefs-d'œuvre de la tradition artistique dans l'enceinte de l'Exposition, en profitant son caractère universelle, (non seulement par rapport à la diversité des nations participantes, mais aussi dans le sens de l'universalité de la production humaine). Enfin, il y a une autre manifestation où l'image

artistique et la culture populaire devient un seul phénomène : le spectacle traditionnel (ou dérivé).

Entre les pays européens qui participent et même organisent (au moins une fois) des Expositions Universelles, l'Espagne cherche à rétablir son prestige perdu dans le contexte international. Malgré ses efforts, sa présence n'y a pas été très remarquable et on a beaucoup critiqué le manque de souci dans la présentation de ses richesses, sauf à l'occasion de l'exposition de Barcelone 1888. Cependant, depuis la première Exposition de Londres 1851, on trouve aussi entre les participants espagnols le désir de montrer l'originalité insolite de quelques-uns de ses produits, bien que le défaut de la présentation générale soit très évidente selon les critiques contemporaines qui, en réitérant l'importance de la relation entre le savoir-faire dans la présentation et le rôle sociétal des entreprises espagnoles, remarquent l'abîme qui sépare l'Espagne des autres pays européens (question qui encore aujourd'hui est présente dans l'imaginaire espagnol). D'autre part, le besoin de récupérer l'image de puissance occidentale du passé détermine la présence des collections royales des armures et des tableaux d'histoire qui parlent de l'ancienne splendeur, mais la rigueur que ce choix implique contraste avec la couleur locale des spectacles qui accentuent le caractère exotique de certaines coutumes espagnoles. En plus des marchands ou industriels, on trouve aussi une autre sorte d'entrepreneurs : les concessionnaires qui mettent en scène des spectacles qui, au-delà de son propre intérêt pécuniaire, vont influencer l'imaginaire visuel de toute la communauté des exposants nationaux. Les « clefs de voûte » : les bals de flamenco et les corridas de taureaux. Comment cette image affecte-t-elle l'entreprise espagnole en particulier et à la représentation cognitive de l'Espagne en général? L'image exotique d'un pays favorise-t-elle son développement commercial? Si oui, à quel prix ?

POUR UNE CRITIQUE DU CAPITALISME DU POINT DE VUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

JEAN-FRANÇOIS DRAPERI

L'économie sociale et solidaire (ESS) s'est longtemps centrée quasi exclusivement sur elle-même. A la différence de l'économie critique inspirée du marxisme, elle n'a pas fourni de théorie interprétative de l'économie générale. Pour réelle qu'elle soit, sa critique de l'économie capitaliste s'est limitée à partir de l'affirmation du groupement de personnes, à une proposition entrepreneuriale alternative à la société de capitaux. Il est temps pour elle de répondre aux nombreuses attentes sociales qui l'imaginent comme une (possible) alternative à l'économie capitaliste. Le texte propose quelques pistes pour concevoir une théorie critique du capitalisme d'un point de vue de l'ESS. L'enjeu majeur est la définition d'un échange respectueux d'autrui qui tout à la fois s'appuie et renforce le lien social. Cette approche de l'échange fonde une mise en question de l'individu qui se libérerait seul contre tous qui suppose une triple critique : (1) celle de la posture prométhéenne de l'homme et la proposition de renforcer sa posture orphique, (2) une critique de « l'ensecrètement » auquel procède l'économie dominante pour masquer son fonctionnement fondamentalement non-démocratique et (3) une critique du déni, qui affirme l'unité de la personne humaine. C'est finalement le projet de l'ESS qui se dessine à travers ces propositions, celle d'une économie qui vise l'émancipation de la personne humaine.

LE CADRE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE NON CAPITALISTE : CLEF DE DISTINCTION DE L'ENTREPRISE SOCIALE ET DE L'ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?

DAVID HIEZ

Le droit français, comme la plupart des droits nationaux, connaît depuis le XIX^{ème} siècle des traditions distinctes, voire opposées à l'entreprise capitaliste. Petit à petit, le droit a fourni un cadre juridique à ces entreprises originales. Ce n'est toutefois que depuis une trentaine d'années qu'un rapprochement s'est opéré entre les différents mouvements d'acteurs. En droit français, cela s'est réalisé sous le concept d'économie sociale. L'émergence de l'économie solidaire a conduit à parler d'économie sociale et solidaire.

A travers les entreprises d'insertion par l'activité économique est apparue l'entreprise sociale. Il ne s'est toutefois d'abord agi que d'innovations conceptuelles sans traduction juridique, du moins en France. Depuis quelques années toutefois, un mouvement en faveur de l'entreprise sociale s'est initié en France qui suscite d'importants débats théoriques et une recomposition des acteurs. Parallèlement, la consécration de l'économie sociale au niveau européen, notamment sous l'influence française, adopte aujourd'hui le vocable d'entreprise sociale.

Les enjeux conceptuels proviennent des difficultés d'acclimatation d'un concept issu de la tradition anglo-saxonne ("social entreprise" et donc de la crainte de l'acculturation par intégration de raisonnements d'autres traditions culturelles.

Afin d'éclairer le débat, de faire le départ entre les procès d'intention et les différences réelles, le droit présente l'avantage de fournir une base précise à l'observation. Nous commencerons donc par exposer les définitions fournies par le droit pour les divers vocables puis nous esquisserons un bilan des comparaisons possibles. Il apparaîtra ainsi que, d'une part l'entreprise sociale telle qu'elle se déploie progressivement en droit européen se situe dans la continuité des traditions continentales tout en les actualisant et en favorisant l'inclusion des autres traditions qui composent le paysage européen. D'autre part pourtant, ceci risque aussi de faire perdre à la tradition française, ou de mettre au second plan, certains de ses aspects structurants.

COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI : DES ÉLÉMENTS DE RECOMPOSITION DU RAPPORT SALARIAL ?

CATHERINE BODET ET NOÉMIE DE GRENIER

L'altération du rapport salarial fordien comme modèle homogène a laissé la place à de multiples configurations, dans un contexte global d'individualisation du rapport au travail. On assiste depuis quelques dizaines d'années à la généralisation de la précarité des travailleurs, salariés ou indépendants, accentuée par la perte de leur pouvoir de négociation collective. Le processus d'individualisation s'accélère lorsque les pouvoirs publics cherchent à résoudre le problème du chômage en flexibilisant le marché du travail, et en menant des politiques volontaristes d'incitation à la création d'entreprise. Les coopératives d'activités et d'emploi ont été créées en réponse à ce contexte de dégradation du rapport salarial, caractérisé par une atomisation de la relation de travail.

Elles répondent à un double mouvement : la montée des tensions sur le marché du travail et l'aspiration des personnes à une autre forme de mise au travail, à une émancipation du lien de subordination. Ces entreprises coopératives partagées salarient les personnes souhaitant créer leur emploi dans un cadre collectif plutôt que de créer leur micro ou une auto-entreprise : la formation des salaires est individualisée et directement liée au chiffre d'affaires réalisé.

Protégés juridiquement par la responsabilité de la personnalité morale de la coopérative et socialement par le statut de salarié, ces nouveaux coopérateurs cherchent à accéder à l'autonomie, à l'émancipation individuelle, via la construction collective de droits et de sécurité, et plus largement, à travers la pratique de la coopération.

A partir de l'exemple de Coopaname, coopérative francilienne de laquelle nous sommes associées, qui se définit comme une forme de mutuelle de travail, nous tentons de montrer les ressorts socio-politiques (recherche de sens, de cohérence, qui répond à une série d'exigences tant individuelles que collectives) et économiques qui poussent ces "entrepreneurs-salariés" à adhérer à ce projet coopératif, discuté et travaillé comme un projet politique, et à finalement se cultiver un patrimoine immatériel collectif basé sur de la confiance, de la reconnaissance, de la création de droits, etc.

ESSAI DE CARACTÉRISATION DU RAPPORT SOCIAL DE TRAVAIL DANS LES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOI : UN CADRE D'ANALYSE RÉGULATIONNISTE

DELPHINE VALLADE

Depuis le milieu des années 1990, la création des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) fait partie de ces dispositifs de promotion de l'entrepreneuriat individuel comme réponse au chômage de masse. Ces formes organisationnelles, encore peu connues, s'adresse à des porteurs de projet souhaitant développer une activité commerciale autonome, quel qu'en soit le domaine (service de proximité, artisanat, services aux entreprises, etc). Proches des « couveuses d'activité » par leurs fonctions d'accompagnement et de test, elles remplissent aussi les missions de portage salarial (hébergement juridique, mutualisation de fonctions administratives, de gestion, etc). Ce qui distingue pourtant les CAE des autres formules, c'est leur statut de Sociétés coopératives et participatives (Scop) : les « entrepreneurs-salariés » peuvent devenir associés et s'impliquer directement dans le projet collectif de l'entreprise. Productrices de nouveaux cadres et statuts d'emploi, les CAE se positionnent ainsi comme des entreprises « alternatives » inscrites dans l'héritage du mouvement coopératif, au sein desquelles le rapport au travail se démarque de celui des entreprises « classiques ».

Bien que marginales en nombre (environ 70 CAE dont certaines ont plusieurs établissements), nous considérons ces organisations comme des formes expérimentales, développées dans la crise et en réaction à celle-ci. La caractérisation et l'évaluation micro-économique de ces expérimentations peut contribuer à l'analyse des transformations du travail, de l'emploi et, plus largement, du rapport salarial.

Dans cette perspective, nous cherchons à interroger le rapport au travail des porteurs de projet et des entrepreneurs-salariés, notamment en termes de degré d'autonomie et d'implication, d'organisation du temps de travail et de valorisation économique de celui-ci. Si les CAE expérimentent un dépassement de certaines limites ou contradictions du rapport salarial fordiste, elles semblent aussi soumises à des tensions et ambivalences qui s'opposent à leur idéal émancipateur.

D'avantage qu'une production de résultats, ce travail exploratoire cherche à élaborer un cadre méthodologique pour avancer dans cette caractérisation. En effet, la production de connaissances économiques sur les CAE reste à ce jour relativement partielle et n'a pas donné lieu à des enquêtes systématiques. La majeure partie des travaux émane d'acteurs « internes » aux CAE et mesure surtout ce qui fonctionne comme pour mieux promouvoir la spécificité de

ces dispositifs.

Nous procéderons, dans un premier temps, à un recensement des données disponibles, sans prétendre à l'exhaustivité mais avec l'objectif de définir des variables complémentaires à observer.

Dans un second temps, à partir de données qualitatives et quantitatives disponibles (notamment sur Coopaname), nous décrirons les principales caractéristiques du rapport au travail à l'oeuvre au sein des CAE en soulignant à la fois des aspects émancipateurs (redonner du sens au travail, faire partie d'un collectif,...) et des tendances plus récessives (auto-exploitation, manque de ressources,...).

Dans un troisième temps, ces éléments seront mis en regard avec des analyses d'ordre macroéconomique afin de discuter la portée, sur le rapport salarial, de la disjonction entre temps de travail effectif et temps de travail rémunéré.

LE RAPPORT SOCIAL «PATRIMONISTE» CONSTITUTIF DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

XING SU ET JEAN-PIERRE GIRARD

L'économie solidaire est une véritable forme économique. Mais elle ne peut pas apparaître en tant que telle aux yeux de la science économique. Et cela, non pas parce que ses déterminants sont extérieurs au périmètre économique, mais parce que la science économique n'est en fait qu'une apologie du capital. Par la suite, elle est amenée à exclure ce qui justement constitue la spécificité de l'approche sociale, et particulièrement des approches en termes de solidarité. C'est pourquoi, nous pensons absolument nécessaire de s'attacher à réintroduire ces dimensions hors-économiques. La proposition que nous faisons est de considérer qu'en raisonnant en termes de patrimoine, les choses apparaissent plus faciles. Pour cela, il nous faudra considérer le patrimoine non pas comme un objet mais, à l'instar du capital, comme un rapport social. Cet autre modèle de rapport social peut prendre forme dans une économie dite «patrimoniste». Et, en s'attachant à regarder l'histoire de l'économie sociale et maintenant solidaire, nous pourrions conclure en disant que l'économie solidaire présente toutes les caractéristiques d'une économie «patrimoniste».

L'INNOVATION SOCIALE COMME CLÉ DE LECTURE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

MARIE J. BOUCHARD

L'économie sociale n'est pas un phénomène nouveau. Mais elle connaît un regain d'intérêt, notamment dans le contexte de la crise profonde que nous traversons et des remises en cause profondes qu'elle occasionne. La crise ressemble moins à un soubresaut conjoncturel qu'à une probable grande rupture du modèle de développement. Ce qui conduit à s'interroger sur les finalités de l'économie et sur les conditions pour qu'elle réponde de manière durable aux besoins humains. Dans ce contexte, l'intérêt pour l'économie sociale s'accroît. Connue pour sa capacité de réponse rapide aux nouvelles attentes sociales, l'économie sociale combine de manière originale des manières de faire à la fois semblables et différentes de celles de l'économie publique ou capitaliste. En ce sens, l'économie sociale apparaît comme un terrain fertile pour l'exploration du concept d'innovation sociale. On y voit entre autres un laboratoire où l'on cherche, conjointement avec d'autres acteurs (le mouvement ouvrier, le

mouvement des femmes, les mouvements environnementaliste et altermondialiste), à dessiner les plans d'une économie qui ne soit pas déconnectée du social non plus que du politique.

L'économie sociale est ainsi de plus en plus souvent associée explicitement à l'innovation sociale. Il existe au moins deux conceptions de la relation entre l'économie sociale et l'innovation sociale. La première voit l'économie sociale comme une réponse à des problèmes sociaux, notamment celui de la cohésion sociale. Une seconde réduit le concept d'innovation sociale à l'économie sociale. Nous croyons que l'économie sociale est plus significative que l'une ou l'autre de ces visions. Elle occupe une place stratégique dans le modèle de développement et ses transformations. Dans l'histoire, les vagues ou grappes d'innovation portées par l'économie sociale correspondent à des réactions et à des propositions face aux transformations du capitalisme. La crise actuelle soulève des inquiétudes profondes mais ouvre aussi de nouveaux espaces d'innovation. En ce sens, l'économie sociale peut jouer un rôle majeur dans un paradigme sociétal émergent qui appelle à une nouvelle gouvernance et à une revalorisation de la société civile.

Dans cette communication, nous résumons en première partie les apports de la recherche récente qui montrent que l'économie sociale peut être un vecteur important d'innovation et de transformations sociales. Cependant, l'économie sociale n'est pas toute ni toujours innovante. Lorsqu'elle l'est, les innovations sociales qu'elle porte peuvent être reprises par des agents économiques ou des administrations publiques, sans pour autant conduire à des changements en profondeur. Nous présenterons en deuxième partie quelques limites de l'innovation en économie sociale et de son évaluation. En conclusion, nous exposerons quelques défis que qui se posent à la recherche et proposerons quelques pistes pour des travaux futurs.

LA FINANCE SOLIDAIRE COMME RÉGULATEUR SOCIAL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DANS LES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES EN FRANCE DU 19ÈME SIÈCLE À NOS JOURS

AMÉLIE ARTIS

Cet article analyse l'évolution de la finance solidaire dans la dynamique historique du capitalisme à travers la mise en relation de l'histoire de la finance solidaire avec les mutations du secteur bancaire et financier et des activités productives. La finance solidaire s'inscrit dans les mutations socioéconomiques institutionnelles qui affectent l'offre et la demande de financement. Elle construit de nouvelles réponses à destination des agents productifs exclus du fait des transformations de la régulation financière, prenant ainsi en charge des espaces de financement périphériques nécessaire à la durabilité du système financier dominant. Cette évolution s'explique par un système de relations de financement et la nature partenariale de la finance solidaire qui la différencie des autres systèmes d'intermédiation financière. Dès lors, elle joue un rôle de régulateur social des activités financières en accompagnant les mutations structurelles et en socialisant les risques et les coûts du financement d'activités économiques de proximité.